Ordre de service d'action

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **Service de l'enseignement technique** **Sous-direction des politiques de formation et d'éducation** **Bureau des diplômes de l'enseignement technique** **78 rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de service** **DGER/SDPFE/2025-568** **05/09/2025**

Date de mise en application : 15/09/2025
Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 0

Objet : La présente note de service a pour objet de préciser les modalités de la consultation des équipes pédagogiques des établissements qui mettront en place, à partir de la rentrée scolaire 2027:
- Le référentiel de diplôme rénové de la spécialité « Conduite d'activités hippiques » du baccalauréat professionnel.

Destinataires d'exécution
Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des DOM Services régionaux de la formation et du développement Services de la formation et du développement Hauts Commissariats de la République des COM Établissements d'enseignement agricole publics et privés

Résumé : La présente note de service vise à permettre aux équipes enseignantes de prendre connaissance du projet de référentiel de la spécialité " Conduite d'activités hippiques " du baccalauréat professionnel. La consultation de ce projet sera possible entre le 15 septembre et le 1er novembre 2025 au soir, ainsi que la formulation des remarques et interrogations quant à ce projet de référentiel.

La présente note de service a pour objet de préciser les modalités de la consultation des équipes pédagogiques des établissements qui mettront en place, à partir de la rentrée scolaire 2027, le référentiel de diplôme rénové de la **spécialité « Conduite d'activités hippiques » *[1] du baccalauréat professionnel**.

La spécialité du baccalauréat professionnel « Conduite d'activités hippiques » rénovée s'inscrit dans une démarche de repositionnement stratégique en adéquation avec les évolutions du secteur équin et les attentes des professionnels. Ce repositionnement s'appuie sur une concertation régulière avec les professionnels. La spécialité rénovée vise un emploi de responsable d'écurie dans des écuries de trot ou de galop et dans les établissements équestres. Sont également visés par cette certification, les métiers de manager d'écurie adjoint et de soigneur responsable d'écurie.

Le projet de référentiel de diplôme rénové de la spécialité « Conduite d'activités hippiques » du baccalauréat professionnel sera consultable sur le site Chlorofil à partir du 15 septembre 2025 pour une consultation dans les établissements jusqu'au 01 novembre 2025.

Le document sera annoncé sur la page « actualités » et à l'adresse suivante :

https://chlorofil.fr/diplomes/secondaire/bac-pro/1re-tle/cgeh

Les équipes pédagogiques sont invitées à transmettre leurs remarques **jusqu'au 01 novembre 2025** par courrier électronique à l'adresse suivante :

bdet.sdpofe.dger@agriculture.gouv.fr

Les suggestions et questions seront traitées par les services de la DGER concernés.

Un groupe de travail issu du Conseil national de l'enseignement agricole (CNEA) sera provoqué en décembre 2025 et fera état du retour de la consultation avant la présentation en Commission professionnelle consultative « Agriculture, agroalimentaire et aménagement des espaces » en mai 2026. Un deuxième groupe de travail issu du CNEA sera provoqué en juin 2026 afin de finaliser, et, d'arbitrer, le cas échéant, certains éléments relatifs au référentiel de formation en vue du CNEA qui se tiendra en juin 2026.

Le directeur général de l'enseignement et de la recherche

Benoît BONAIMÉ

[1]* Libellé provisoire